



Parc national
de Port-Cros

ZMEL DE BAGAUD

Zone de Mouillages et d'Équipements Légers

DES BOUÉES D'AMARRAGE A ANCRAGE ÉCOLOGIQUE

Vissés dans l'herbier de Posidonie, les dispositifs ne dégradent pas le système racinaire de cette plante.



Ancrage écologique à vis hélicoïdales filaires en acier galvanisé



Ligne de mouillage avec une bouée intermédiaire : anti-ragage des fonds



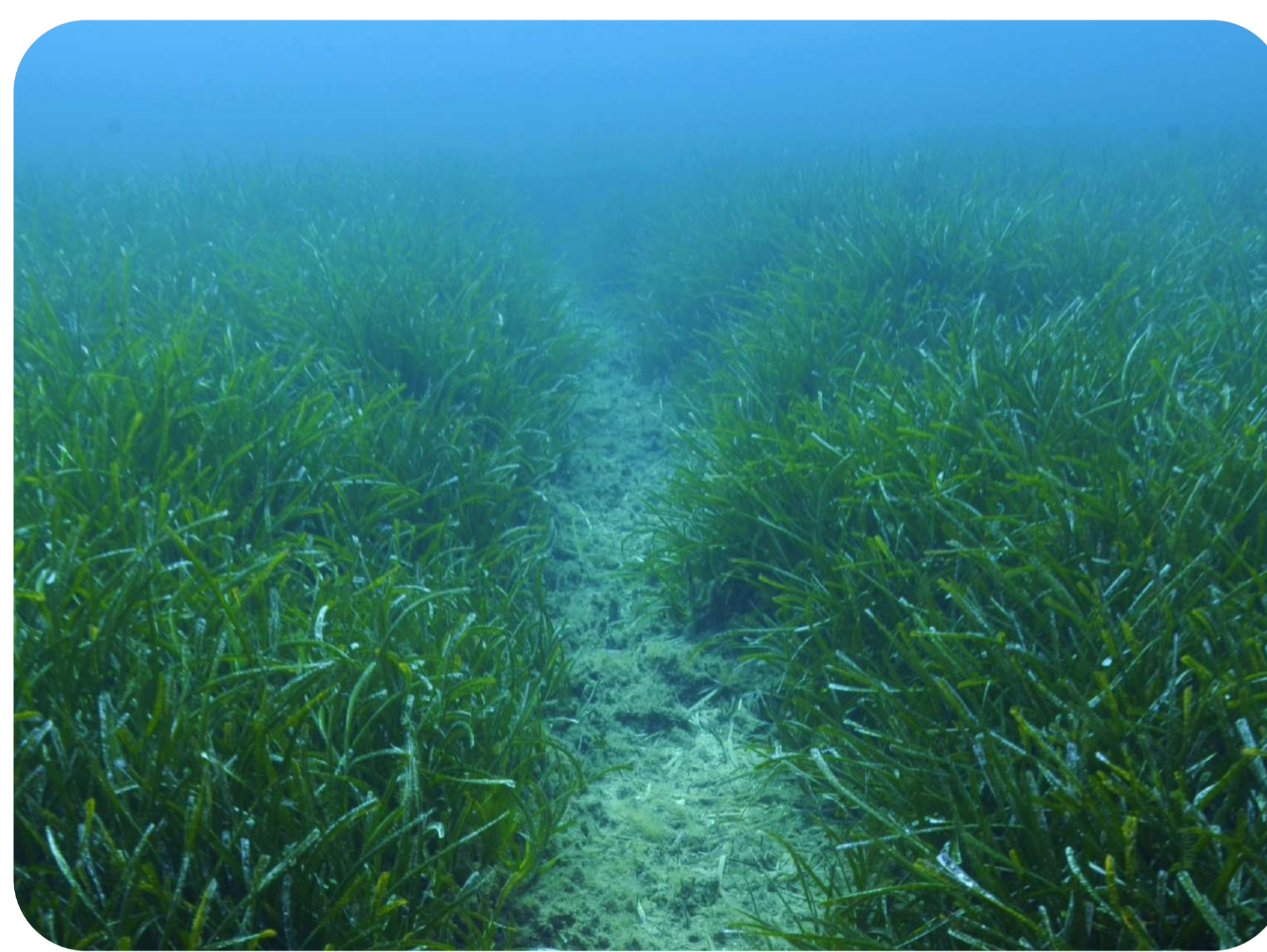
Bouée d'amarrage en matériau 100% recyclable et durable

Agir
Pour limiter

Surfréquentation



Dégradation des fonds

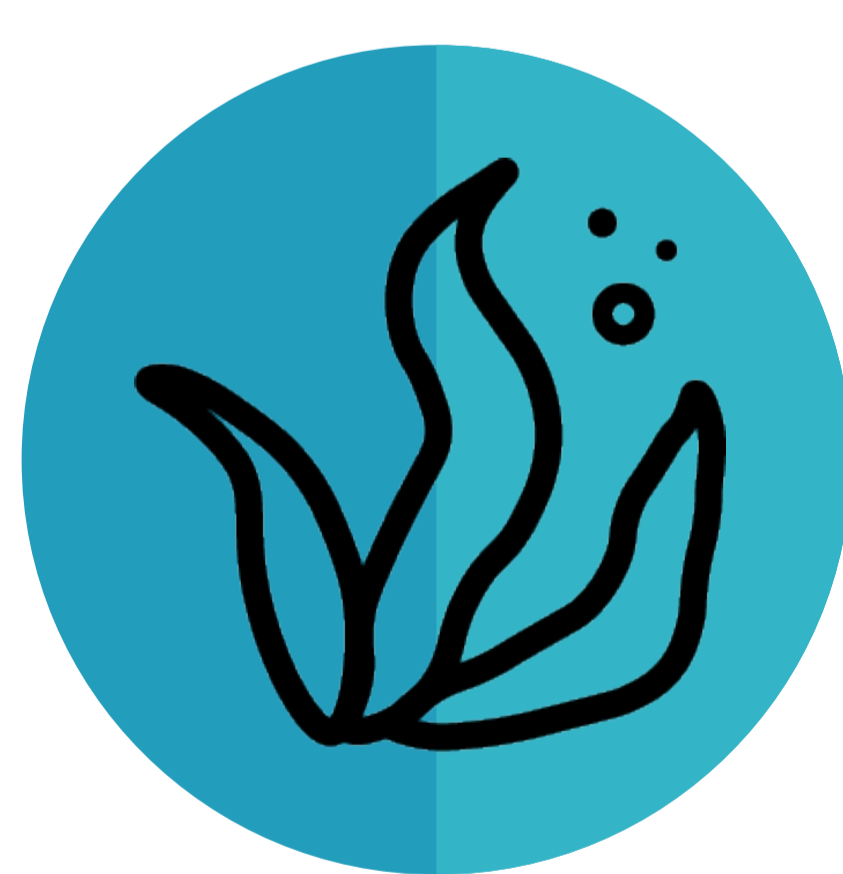
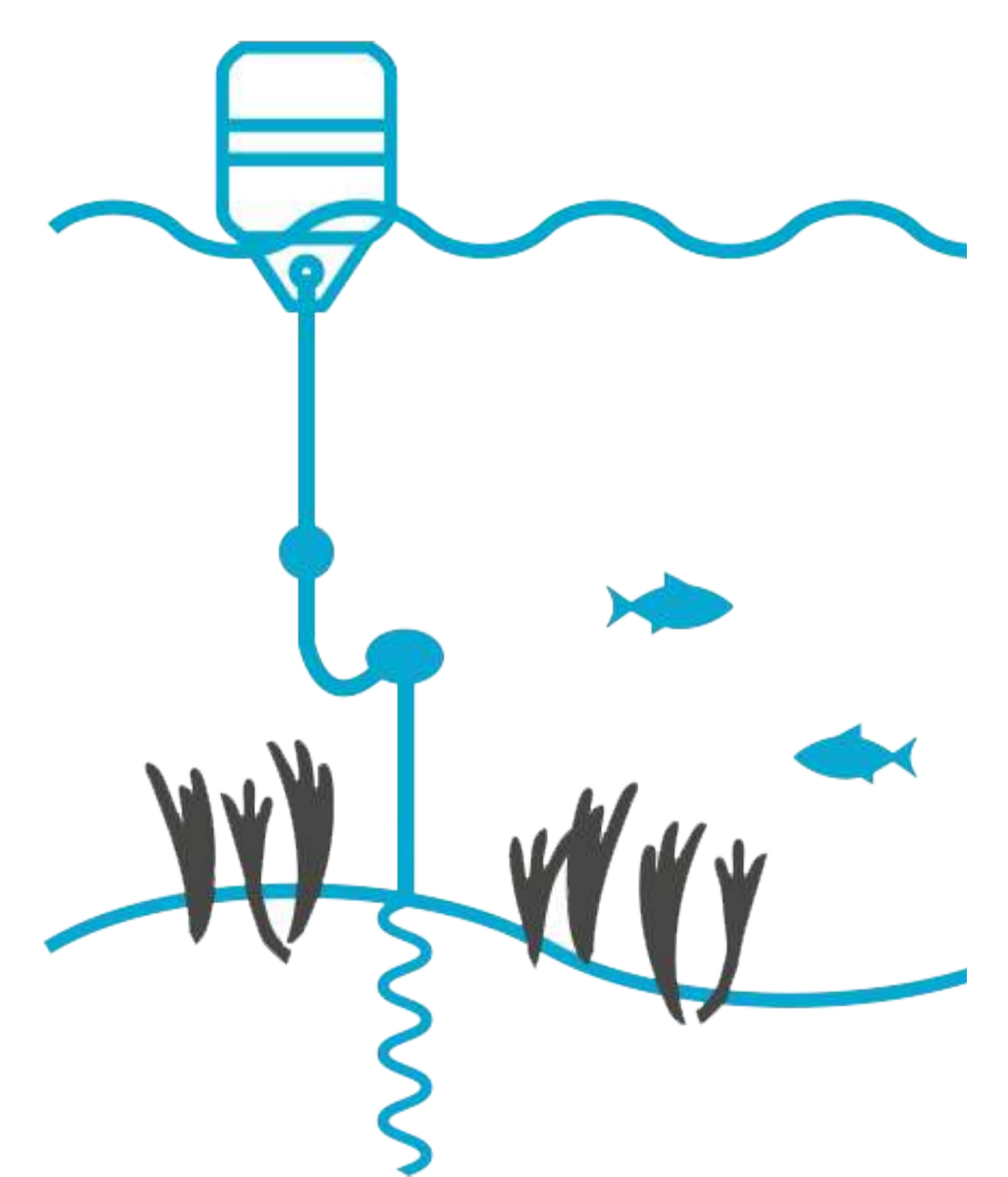


Destruction d'espèces



Préserver Amarrer sur bouée

Une zone protégée de 176 ha où **le mouillage de l'ancre est interdit**. L'amarrage est possible uniquement sur les bouées à ancrage écologique, disponibles du 15 avril au 15 octobre.



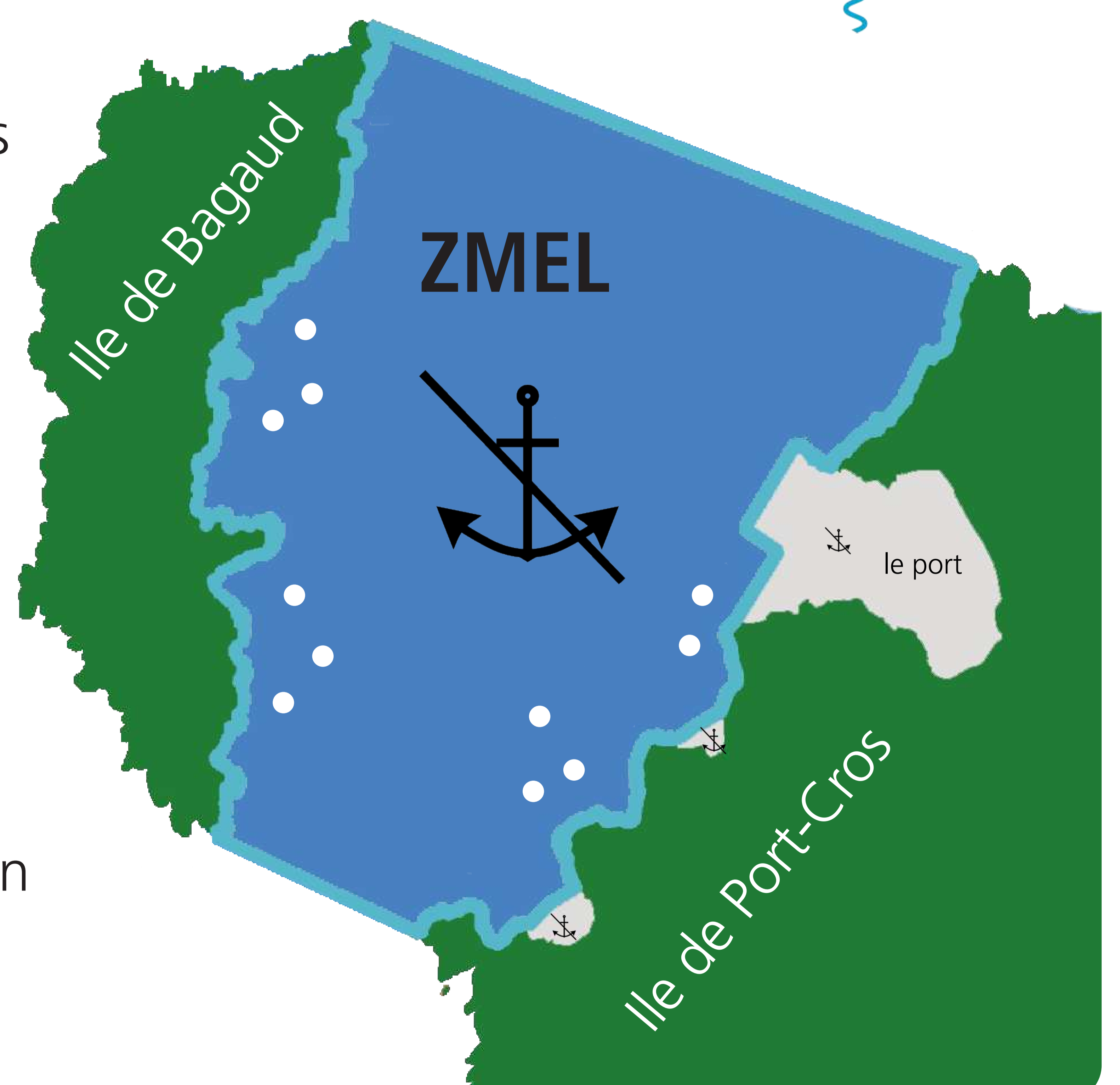
Protection des fonds marins



Gestion du plan d'eau



Sécurisation de la navigation



Un projet soutenu par

